

DEC220740DR13

Décision portant modification de la décision DEC210057DR13 donnant délégation de signature à M. Christophe MAUREL, directeur de l'unité UMR5004 intitulée **Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5004 intitulée *Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes*, dont le directeur est M. Christophe MAUREL ;

Vu la décision DEC214006INSB du 21 janvier 2022, portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche N°5004 intitulée, Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes (BPMP).

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision portant le n° DEC210057DR13 avec comme intitulé « Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes » est modifié ainsi :

Le nom de l'unité Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes est remplacé par « Institut des Sciences des Plantes de Montpellier » (IPSiM).

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 28 février 2022

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

